RALLYE CŒUR DE LION

Edition moderne & Edition historique

Samedi 26 et Dimanche 27 Avril 2025

Visa FFSA n°99 du 01/02/2025
Visa LSAN n°11 du 01/02/2025

- Règlement particulier moderne
- Règlement particulier VHC
- Annexe n°1 : Horaire/timing simplifié
- Annexe n°2 : Liens et QR Codes
- Annexe n°3 : Accès à l'assistance

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **14/02/2025**
Ouverture des engagements : **14/02/2025**
Clôture des engagements : **14/04/2025**
Parution du carnet d'itinéraire : .....**26/04/2025 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Dates et heures des reconnaissances : ..... **26/04/2025 de 08h30 à 19h00**
Vérifications administratives : .....**26/04/2025 de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Vérifications techniques : .....**26/04/2025 de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Heure de mise en place du parc de départ : ..... **26/04/2025 à 10h30**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
1ère réunion des Commissaires Sportifs : ..... **26/04/2025 à 17h00**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Tableau d'affichage dématérialisé : ..... *voir Annexe n°2 « Liens et QR Codes »*
Tableau d'affichage papier : .....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Publication des équipages admis au départ : ..... **26/04/2025 à 19h30**
Publication des heures et ordres de départ : ..... **26/04/2025 à 19h30**
Briefing de la Direction de course : ..... **26/04/2025 à 19h45**
.....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Départ de : .....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Publication des résultats partiels : .....**27/04/2025 dès que possible**
Arrivée à : .....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*
Vérification finale : .....*Gold Automobile – 45b avenue de la république – 27700 Les Andelys*
Taux horaire de la main d'œuvre : .....60 € TTC
Publication des résultats du rallye : .....**27/04/2025 dès que possible**
Remise des prix : .....Podium d'arrivée finale
Site internet..... https://rallyecoeurdelion.fr

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 4ème Rallye Cœur de Lion en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le 01/02/2025 sous le numéro 11 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 99 en date du 01/02/2025.

Organisateur technique

Nom : Elodie COURTY
Adresse : Rallye Cœur de Lion – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	F. MAWDSLEY.....Licence n°1653
Commissaires Sportifs	J. JARDIN.....Licence n°20414
	A. MAWDSLEY .....Licence n°1652

PC COURSE

Directeur de Course	H. VERGNORY.....Licence n°7092
Adjoints à la Direction de course	C. HAMON .....Licence n°29685
	T. MOREL.....Licence n°4906
	P. DREAU .....Licence n°2281

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable	J. SALENNE. .....Licence n°18219
Commissaires Techniques adjoints	W. BLOT.....Licence n°236179
	S. CHAMPROBERT .....Licence n°18483
	L. BRAURE.....Licence n°196163
Commissaire Technique stagiaire	X. LEFEBVRE.....Licence n°179744

Epreuves-spéciales

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	S. DEUIL .....Licence n°113016
	A. OVIEVE .....Licence n°196080
Adjoint à la Direction de Course délégué aux ES	G. LEGRAND .....Licence n°220796
Stagiaire à la Direction de Course délégué aux ES	J. FOURRIER.....Licence n°4913
Chronométreurs	J. LACHEVRE .....Licence n°194351
	F. CRESPIN .....Licence n°137108
	B. LE ROY .....Licence n°9337
	M. DEMINGUET.....Licence n°314702
	A. AVENEL.....Licence n°205351
	L. PESCE .....Licence n°214016
	K. DE JONG .....Licence n°318382
	S. BIDAULT.....Licence n°144664

Fonctions diverses

DC Voiture Tricolore	D. DENIS .....Licence n°132362
Officiel Voiture Damier	B. DREAU .....Licence n°2282
Officiel Voiture d'encadrement	H. LARUE .....Licence n°38286
	J. KWASNY .....Licence n°14846
Chargés des relations avec les concurrents	L. LEVALLOIS.....Licence n°245180
	J. AUBERT .....Licence n°245502
Médecin chef	H. GALLOIS .....Licence n°332301
Chargée des relations avec la presse	E. COURTY .....Licence n°280808
Chargé des commissaires de route	N. TREMAUDANT .....Licence n°353017
Classement	R. VOISIN .....Licence n°211834
Speaker	JJ. NORBIATO.....

Et avec le concours de tous les autres officiels en charge des divers contrôles horaires, et des commissaires de route.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4ème Rallye Cœur de Lion compte pour la Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2, les Championnats de l'ASA Normandie et les Championnats de la Ligue de Normandie.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par SMS, au numéro de téléphone portable du pilote, à défaut, au numéro de téléphone portable du copilote.
La liste des heures de convocation aux vérifications administratives seront affichées sur le site internet officiel de l'organisateur *(voir paragraphe Programme-Horaires)*.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye Cœur de Lion doit adresser aux coordonnées ci-dessous *(cachet de la poste faisant foi)* la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « *Programme/Horaires* ».

Rallye Cœur de Lion – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 115 voitures maximum.
Si le nombre de concurrents de l'épreuve historique est inférieur à 15, la liste des concurrents au rallye moderne sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter au maximum, 130 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).
Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 19 Avril 2025 à 09h00, le nombre d'engagés modernes, diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler les éditions modernes et historiques.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - équipage 100% féminin ..... 220 €
  - autre équipage ..... 320 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
  - équipage 100% féminin ..... 440 €
  - autre équipage ..... 640 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée .....*Hippodrome des Andelys et des Trois Lacs – RD135 – 27700 Les Trois Lacs*

L'arrivée des convois devra se faire uniquement par Tosny *(voir annexe n°3 « Plan de l'assistance »).*

Pour rappel, l'article 4.3.2.1 du règlement standard des rallyes FFSA demande aux concurrents de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance présent dans le parc d'assistance, une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures, et de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4ème Rallye Cœur de Lion représente un parcours de 105,220 km.
Il est divisé en une étape et deux sections.
Il comporte six épreuves spéciales d'une longueur totale de 37,680 km.
Il comporte 4 épreuves spéciales :

ES 1/3 d'une longueur de 7,590 km
ES 2/4 d'une longueur de 11,250 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe n°1 « Horaire/Timing simplifié ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3.
Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures indiquées dans « *Programme / Horaires* ».

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

1/ Généralités

La remise des prix aura lieu au podium d'arrivée.
Est considéré « partant » tout équipage figurant sur la liste des admis à la course.
Les prix en chèque ne sont pas cumulables. Le concurrent sera alors doté du prix allant à son avantage.
Les prix en chèque seront adressés par voie postale sous cinq jours après l'épreuve.

2/ Classement général Scratch

Des prix en chèque seront distribués aux cinq premiers du classement général de l'épreuve :

Place	*1er*	*2ème*	*3ème*	*4ème*	*5ème*
Montant	320 €	250 €	200 €	150 €	100 €

3/ Classement général scratch par classe

Les classes prises en compte seront celles de l'article 4.1 du règlement standard des rallyes 2025 établi par la F.F.S.A. en page 8 et 9.
Les 37 classes récompensées sont : A8W, Rally2/R5, Rally2 kit, A7S, Proto, RGT/FRGT, GT+, GT10, GT9, Rally3, A7K, F215, F214, A8, N4, R4, FRC, Rally4, R3, A6K, R2, F213, A7, N3, A6, Rally5, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série, FR6.
Les primes seront calculées en pourcentage, en fonction du nombre de partants.
A partir de 100 partants, le pourcentage se figera à 100%.
Par exemple :

105 partants : 100% de la prime sera distribuée
90 partants : 90% de la prime sera distribuée
Et ainsi de suite…

Place	*1er*	*2ème*	*3ème*	*4ème*	*5ème*
De 1 à 2 équipages partants	⅓ E				
De 1 à 4 équipages partants	½ E	⅙ E			
De 1 à 7 équipages partants	¾ E	⅓ E	⅙ E		
De 1 à 10 équipages partants	E	½ E	⅓ E	⅙ E	
De 1 à 15 équipages partants	E	⅔ E	½ E	⅓ E	⅙ E
Plus de 15 équipages partants	E	4/5 E	⅔ E	½ E	⅓ E

(E) : engagement réglé par l'équipage

4/ Classement pilote féminine

Place	*1ère*	*2ème*
Pilotes féminines	100 €	50 €

4ème RALLYE VHC CŒUR DE LION
REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Voir le règlement particulier moderne

Parution du règlement : **14/02/2025**
Ouverture des engagements : **14/02/2025**
Clôture des engagements : **14/04/2025**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASA Normandie organise le 4ème Rallye Cœur de Lion VHC en qualité d'organisateur administratif.
Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le …*(date)*…… sous le numéro …(*numéro)…* et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro …(*numéro)…* en date du …*(date*)……

Organisateur technique

Nom : Elodie COURTY
Adresse : Rallye Cœur de Lion – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs

Président	F. MAWDSLEY.....Licence n°1653
Commissaires Sportifs	J. JARDIN.....Licence n°20414
	A. MAWDSLEY .....Licence n°1652

PC COURSE

Directeur de Course VHC	C. HAMON .....Licence n°29685

Commissaires Techniques

Commissaire Technique responsable VHC	L. BRAURE.....Licence n°196163

Fonctions diverses

Chargés des relations avec les concurrents	L. LEVALLOIS.....Licence n°245180
	J. AUBERT .....Licence n°245502
Médecin chef	H. GALLOIS .....Licence n°332301
Chargée des relations avec la presse	E. COURTY .....Licence n°280808

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4ème Rallye Cœur de Lion VHC compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC 2025, les Championnats de l'ASA Normandie et les Championnats de la Ligue de Normandie.

1.3P. VERIFICATIONS

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème Rallye Cœur de Lion VHC doit adresser aux coordonnées ci-dessous *(cachet de la poste faisant foi)* la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant la date indiquée au paragraphe « *Programme/Horaires* ».

Rallye Cœur de Lion – 19 rue Hamelin – 27700 Les Andelys

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 15 voitures maximum.
Si le nombre de concurrents de l'épreuve moderne est inférieur à 115, la liste des concurrents au rallye historique sera complétée par les équipages en liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci, afin de compter 130 équipages au total (épreuve moderne et épreuve historique).
Si une semaine avant l'épreuve, soit au samedi 19 Avril 2025 à 09h00, le nombre d'engagés modernes, diminué des forfaits éventuels, est inférieur à 80, l'Organisation se réserve le droit d'annuler les éditions modernes et historiques.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
  - équipage 100% féminin ..... 200 €
  - autre équipage ..... 250 €
- sans la publicité facultative des organisateurs :
  - équipage 100% féminin ..... 400 €
  - autre équipage ..... 500 €

Une remise de 15 euros sera accordée à tous les concurrents, au-delà de 10 partants.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.
Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Voir le règlement particulier moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir le règlement particulier moderne

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

ANNEXE n°1 : HORAIRE/TIMING SIMPLIFIE

L'itinéraire-horaire est basé sur le premier concurrent VH.

ETAPE 1 – DIMANCHE 27 AVRIL 2025					
SECTION 1					
CH 0	SORTIE DE PARC FERME ENTREE ASSISTANCE				08h15
CH 0A	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h30	08h45
CH 1	AVANT ES 1	9,770		00h20	09h05
	ES 1	0,100	**7,590**	**00h03**	**09h08**
CH 2	AVANT ES 2	2,820		00h20	09h28
	ES 2	0,080	**11,250**	**00h03**	**09h31**
CH 2A	ENTREE EN PARC DE REGROUPEMENT	20,200		00h50	10h21
SECTION 2					
CH 2B	SORTIE DE REGROUPEMENT ENTREE ASSISTANCE			01h30	11h51
CH 2C	SORTIE PARC D'ASSISTANCE			00h40	12h31
CH 3	AVANT ES 3	9,770		00h20	12h51
	ES 3	0,100	**7,590**	**00h03**	**12h54**
CH 4	AVANT ES 4	2,820		00h20	13h14
	ES 4	0,080	**11,250**	**00h03**	**13h17**
CH 4A	ENTREE EN PARC FERME FINAL	20,200		00h50	14h07

⇨ Pas de pénalités pour pointage en avance au CH4A

ANNEXE n°2 – LIENS et QR CODE

EPREUVE MODERNE	EPREUVE VHC
Tableau d'affichage	**Tableau d'affichage**
https://drive.google.com/drive/folders/1TblPyX-UfwHbJ1nRLEnXsE-PPWNeLa-7?usp=sharing	https://drive.google.com/drive/folders/1TblPyX-UfwHbJ1nRLEnXsE-PPWNeLa-7?usp=sharing
Direct	**Direct**
https://rallygt.net/rrcl2025/	https://rallygt.net/rrclvh2025/

ANNEXE n°3 – ACCES A L'ASSISTANCE